

BAREME D'HONORAIRES MINIMA		TVA 19,6 %
Hors forfait frais de 60 € HT voir plus bas		
Type de Procédure	Hono HT	Hono TTC
Tribunal d'Instance	750,00 €	897,00 €
Tribunal de Grande Instance	2.000,00 €	2.392,00 €
Incident de la Mise en Etat	450,00 €	538,20 €
Juge de Proximité Civil	650,00 €	777,40 €
Tribunal de Police	600,00 €	717,60 €
Tribunal Correctionnel	1.000,00 €	1.196,00 €
Juge de Proximité Pénal	450,00 €	538,20 €
Instruction sans détention	1 200,00 €	1 435,20 €
Instruction avec détention	1 650,00 €	1 973,40 €
Divorce par consentement mutuel 1 avocat	2 200,00 €	2 631,20 €
Divorce contentieux	2 200,00 €	2 631,20 €
Divorce par consentement mutuel 2 avocats	1 800 €	2 152,80 €
JAF modificative ou droits/enfants	750,00 €	897,00 €
Référé Tribunal d'Instance	500,00 €	598,00 €
Référé Tribunal de Grande Instance	900,00 €	1 076,40 €
Référé Juge aux Affaires Familiales	750,00 €	897,00 €
Tribunal de Commerce	1 900,00 €	2 272,40 €
Conseil des Prud'hommes	1 900,00 €	2 272,40€
Cour d'Appel Civil ou Commerce + déplact	1 700,00 €	2 033,20 €
Cour d'Appel au Pénal + frais déplact	1 200,00 €	1 435,20 €
Cour d'Assises + 850 HT/jour suppl. +déplct	2 400,00 €	2 870,40 €
Juge de l'Exécution (sf saisies immob)	750,00 €	897,00 €
Surendettement	650,00 €	777,40 €
Référé prud'hommal	750,00 €	897,20 €
Référé Commerce + frais déplact	750,00 €	897,20 €
Assistance RJ/LJ + frais déplact	950,00 €	1 136,20 €
Tb des Aff de Sécurité Sociale/TCI + déplct	1 300,00 €	1 554,80 €
Tribunal Administratif + frais déplact	1 400,00 €	1 674,40 €
Prise de sûretés définitives	450,00 €	538,20 €
Prise inscript hypot provisoire (+dt proport)	200,00 €	239,20 €
Assistance à expertise/RV + frais déplct	280,00 €	334,88 €
Consultation Orale ou RV non décommandé	60,00 €	71,76 €
Consultation Ecrite	150,00 €	179,40 €
Postulation au fond TGI/JAF	550,00 € + état de frais	657,80 € + EF
Envoi en possession	450,00 €	538,20 €
Postulation au fond TI ou CPH	400,00 €	478,40 €
Postulation Référé TGI/TI/CPH	300,00 €	358,80 €
Dépôt requête inscript hypothèque	200,00 €	239,20 €
C.R.P.C. (« plaider coupable »)	450,00 €	538,20 €
Changement de régime matrimonial	1300,00 € + insertion	1554,80 € + insertion
Adoption	1 300,00 €	1 554,80 €

Substitution Confrère/audience ou/heure	200,00 €	239,20 €
Postulation dépôt requête Président	200,00 €	239,20 €
Juge ou Tribunal pour Enfants	600,00 €	717,60 €
Juge pour Enfants Assistance Educative	700,00 €	837,20 €
Cour d'Assises Mineurs + 850HT/jour suppl	1.900,00 €	2.272,40 €
Cour d'Appel Chambre Sociale + déplct	1 400,00 €	1 674,40 €
Tutelle/Curatelle	700,00 €	837,20 €
Appel jugement Tutelle/Curatelle	700,00 €	837,20 €
Commission d'Indemnisation Victimes	1 300 €	1 554,80 €
Saisies des Rémunérations	450 €	538,20 €
Saisies Immobilières en défense	1.300,00 €	1.554,80 €
Saisies Immob en poursuite (+ état frais)	2.000,00 €	2.392,00 €
Saisies Immob – enchères à l'audience	250,00 €	299,00 €
Recherche de dossier archivé	30,00 €	35,88 €
Frais de déplacement/kilomètre	0,55 €	0,66 €

Ce barème sert de base à la facturation des honoraires et frais. Le fractionnement du paiement est généralement accordé aux clients qui le demandent.

Dans un certain nombre de matières (procédures devant le Tribunal de Grande Instance, Voies d'Exécution...) s'ajoutent des émoluments tarifés qui sont à la charge de la partie condamnée aux dépens, de la partie saisie, ou de l'acquéreur du bien acheté en Justice.

En cas de recours à l'Aide Juridictionnelle Partielle, la participation du client s'effectue par proportion à ce barème en fonction de la part non prise en charge : par exemple pour un divorce contentieux avec AJ à 70 %, le client paiera 660 € HT, soit 696,30 € TTC (TVA au taux réduit de 5,5%), au lieu de 2 631,20 €.

Pour les personnes bénéficiant d'une garantie de protection juridique, la participation de l'assureur s'impute sur le barème ci-dessus. Par exemple, pour une procédure devant le Tribunal d'Instance et pour un plafond de prise en charge de 700 € TTC par son assureur, le client paiera seulement 197 € TTC.

Le Cabinet MERLE PION ROUGELIN se charge de la commande des actes d'état-civil, des documents auprès des Greffes des Tribunaux de Commerce, et ne facture pas les appels téléphoniques, les photocopies courantes (sauf quantités hors normes), les fax, courriels, et courriers, même recommandés ou adressés à l'étranger. Les consultations et rendez-vous ne sont pas davantage facturés (sauf excès) dans le cadre des dossiers ouverts, et les pièces originales confiées peuvent être retournées en courrier recommandé.

En contrepartie, une somme forfaitaire de 60 € HT par dossier est demandée, que l'affaire soit traitée en secteur libre, en protection juridique ou sous le régime de l'Aide Juridictionnelle. La TVA est appliquée à cette contribution au taux normal en vigueur, et au taux réduit pour les dossiers ressortant de l'Aide Juridictionnelle.